



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Académie de Toulouse

**Examen Professionnel pour l'avancement au grade de
Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de
l'Enseignement Supérieur de Classe Exceptionnelle**

Session 2024

Introduction

Ce rapport vise à éclairer les candidats sur les attentes du jury pour l'examen professionnel SAENES classe exceptionnelle, session 2025. Il se propose de fournir des orientations sur la préparation des épreuves, en mettant l'accent sur les conseils pour la rédaction et la présentation des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

1. Textes de Référence

- **Arrêté du 21 décembre 2010** fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- **Arrêté du 25 janvier 2011** fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- **Arrêté du 26 décembre 2023** fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

2. Éléments calendaires

Ouverture du registre d'inscription : mardi 3 octobre 2023

Clôture du registre d'inscription : jeudi 7 décembre 2023

Date limite de dépôt du RAEP dans CYCLADES : jeudi 14 décembre 2023

Sélection des dossiers en vue des épreuves d'admissibilité : vendredi 9 février 2024

Épreuves orales d'admission : du mardi 23 avril au jeudi 25 avril 2024

3. Éléments Statistiques

Nombre de postes offerts : 16

Nombre de candidats inscrits	: 63
Nombre de RAEP reçus	: 43
Nombre de ruptures d'anonymat	: 5
Nombre de candidats inéligibles	: 1
Nombre de candidats admissibles	: 31
Nombre de candidats admis	: 16
Nombre de candidats sur liste complémentaire	: 2

Répartition par sexe de l'ensemble des candidats :

	Hommes	%	Femmes	%	Total
Inscrits	8	13 %	55	87 %	63
Admissibles	3	10 %	28	90 %	31
Admis sur liste principale	0	0 %	16	100 %	16
Admis sur liste complémentaire	0	0 %	2	100 %	2

Répartition par tranche d'âge des admis (y compris sur liste complémentaire) :

	Hommes	Femmes
Moins de 40 ans	0	2
Entre 40 et 50 ans	0	7
Plus de 50 ans	0	9
TOTAL	0	18

Moyenne des notes

Epreuve d'admissibilité: 14,69/20

Note maximale: 19/20

Note minimale : 7/20

Epreuve d'admission : 15,34/20

Nombre de candidats absents : 2

Note maximale : 18/20

Note minimale : 9/20

Il est rappelé l'importance de veiller au respect de l'anonymat dans l'ensemble du RAEP y compris sur les éléments joints (attestations de formations, documents produits, etc.)

4. Les épreuves de l'examen de la classe exceptionnelle :

Épreuve d'Admissibilité (coefficient 3)

L'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle consiste en l'analyse par le jury d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) soumis par le candidat. Ce dossier doit mettre en évidence les compétences, les réalisations professionnelles et le développement personnel du candidat dans le cadre de ses fonctions administratives au sein de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à assumer des responsabilités de niveau supérieur grâce à une expérience avérée.

Le dossier de RAEP comporte les rubriques mentionnées à l'article 2 du décret du 21 décembre 2010.

Le dossier de RAEP ainsi qu'un guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère de l'éducation nationale.

Épreuve d'Admission (coefficient 5)

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer plus directement les compétences et la motivation du candidat pour exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

L'entretien porte sur le parcours professionnel du candidat, ses motivations, ainsi que sa capacité à se projeter.

Cet entretien a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée de 25 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation).

5. Épreuve d'Admissibilité : Analyse des Dossiers RAEP

Le jury attend des candidats une bonne qualité rédactionnelle, une structuration claire de leur exposé, la maîtrise des règles d'orthographe et de grammaire, et une présentation qui reflète les compétences transversales nécessaires à des postes de plus haute responsabilité.

Il est conseillé de suivre les formations au RAEP proposées par l'E AFC pour optimiser la rédaction de ce dossier.

Les dossiers RAEP doivent être relus pour éviter toute faute d'orthographe et erreurs de frappe pénalisantes. Cette étape est essentielle également pour éviter toute invalidation du dossier pour manquement à l'obligation d'anonymat (attention aux documents joints y compris les attestations de formation).

Certains dossiers se sont révélés trop descriptifs et chronologiques, sans mettre en avant les compétences clés. Il est important de se concentrer sur les fonctions de catégorie B occupées, d'illustrer la mobilité professionnelle et il est conseillé d'enrichir le RAEP par la production d'une production personnelle significative en annexe.

Le dossier RAEP doit permettre au jury de saisir la capacité du candidat à appréhender son environnement professionnel, ses enjeux et problématiques, et non se limiter à une liste d'activités.

5. Épreuve d'Admissibilité : oral

Les commissions chargées d'auditionner les candidats sont formées de trois experts ayant une expérience dans les univers de l'éducation nationale, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation.

Présentation du parcours : il est demandé au candidat de partager son parcours et ses motivations en cinq minutes. La présentation ne doit pas être une répétition du dossier RAEP ni une énumération détaillée des tâches quotidiennes, mais doit plutôt souligner les compétences et le potentiel acquis à travers les missions réalisées, dans une approche professionnelle. Il est suggéré de conclure par les raisons de sa candidature à cet examen professionnel.

En 2024, le jury a noté une préparation adéquate des candidats pour leur présentation dans le temps alloué mais encore trop souvent chronologique. Les candidats les plus performants ont offert un résumé de leur parcours, mettant en avant leur prise d'initiative, leur autonomie et leur capacité à gérer un projet et/ou à diriger une équipe. A l'inverse la restitution d'une présentation apprise par cœur est à éviter. Enfin, les candidats gagneraient à articuler davantage leurs motivations, tant personnelles que professionnelles.

L'entretien de 20 minutes vise à évaluer ses connaissances générales et sa compréhension de son environnement professionnel, ainsi que sa capacité à assumer davantage de responsabilités. Une attitude curieuse et une capacité à analyser les enjeux sont attendues à ce stade.

Pour l'année 2024, les candidats ont démontré un soin dans leur présentation vestimentaire et un respect exemplaire.

Toutefois, une forte hétérogénéité des candidats a été constatée à l'épreuve d'admission et un manque de connaissance de l'environnement de travail immédiat a parfois été déploré.

Il est rappelé que les SAENES ayant vocation à exercer dans des environnements professionnels divers (services déconcentrés, EPLE, université, etc.), une connaissance de l'organisation générale de l'éducation nationale (1^{er} degré, second degré, etc.) est attendue.

Par ailleurs, si on ne demande pas aux candidats de détailler parfaitement les réformes majeures récentes de l'éducation nationale mais plutôt d'en discuter les implications et de mentionner au moins deux mesures concrètes, une méconnaissance totale est rédhibitoire. Aussi le jury encourage les futurs candidats à s'informer sur les grandes réformes en cours via les sites des ministères concernés.

Le jury veille également à s'assurer que les candidats connaissent et partagent les valeurs fondamentales de la fonction publique.

Les mises en situation évaluent leur capacité à envisager des responsabilités futures. Une réflexion sensée est préférée à des réponses précises. Le jury a pu observer une aisance à l'oral et un engagement envers le service public qui, dans certains cas, ont compensé les lacunes en matière de connaissance des réformes.

Le jury a décidé de pourvoir les 16 postes offerts en fonction de ces critères.

Fait à Toulouse, le 25 avril 2024

Le président du Jury

Manuel POUJOLS
Secrétaire général
DSDEN de l'Aveyron

Emmanuelle NOVOA
Agent comptable
Lycée Toulouse-Lautrec
Toulouse

Christophe RIFFAULT
Proviseur
Lycée Pierre-Aragon
Muret